



État des lieux au collège : les collègues sont toujours éreintés par leurs conditions de travail qui se dégradent en corrélation avec les effectifs par classe qui augmentent, les effets du *Choc des Savoirs* ou encore l'inclusion sans réels moyens humains et au prix de la maltraitance des AESH. Le bouleversement de notre statut avec le *Pacte* qui vise à diviser les personnels tout en désorganisant les établissements ; la politique managériale des chef-fes d'établissement de plus en plus autoritaires et, enfin, l'entrisme des idées d'extrême droite dans nos établissements... autant de raisons de rester vigilant-es, mobilisé-es et de lutter.

! 800 MILLIONS POUR LE PACTE... ZÉRO POUR NOS SALAIRES ?

Alors que seulement 30% des personnels (si on en croit les chiffres ministériels) adhèrent au *Pacte*, le ministère poursuit sa casse du statut et crée de fortes inégalités entre les collègues. C'est en restreignant les enveloppes d'HSE qu'il tente d'augmenter le nombre de parts de *Pacte*. Ce dispositif ne règle en rien les problématiques de remplacement, aggrave les conditions de travail des personnels et d'étude des élèves, et ne résorbe en rien la baisse de pouvoir d'achat qui atteint 30 %.

Les DHG sont tombées et une nouvelle fois, les HSA sont en augmentation, ce qui a un impact sur les heures poste. Nous le savons, ces heures supplémentaires sont, de plus, hautement inégalitaires entre les hommes et les femmes avec une différence de salaire de près de 300 euros. Par ailleurs, de plus en plus de collègues souffrent de cette politique avec des postes partagés et en se retrouvant en complément de service dans des établissements parfois très éloignés. Alors que les rectorats et les directions poussent toujours plus pour imposer des HSA, cela masque mal les difficultés de l'Éducation nationale à recruter.



La CGT Éduc'action dénonce cette politique de primes et d'heures supplémentaires qui détériore la rémunération indiciaire et les postes de titulaires. Nous réclamons la création de postes statutaires, des augmentations de salaires de 400€ tout de suite et pour tou·tes avec un rattrapage du point d'indice et l'indemnisation à 100 % en cas d'arrêt maladie.



LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE, SANS CONTREPARTIE, UNE AUGMENTATION IMMÉDIATE DES SALAIRES DE 400 EUROS NET, LE RATTRAPAGE DES PERTES ANTÉRIEURES, L'INDEXATION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE SUR L'INFLATION ET L'ABANDON DE TOUT DISPOSITIF DE RÉMUNÉRATION À LA TÂCHE.



LA BAISSÉ DÉMOGRAPHIQUE NE PEUT PAS RIMER AVEC BAISSÉ DES MOYENS

La baisse démographique s'amorce dès l'année prochaine et va s'intensifier les prochaines années. Le ministère se sert de ce prétexte pour supprimer des moyens humains dans de nombreuses académies dès cette année (137 dans l'académie de Normandie, 106 dans celle de Lille, 157 dans l'académie de Paris....).

Ces mesures ont pour effet immédiat la multiplication des mesures de carte scolaire et des compléments de service, dégradant considérablement les conditions de travail des équipes et des personnels.

Pour la CGT Éduc'action cette baisse démographique doit plutôt servir à rétablir les moyens qui n'ont pas été donnés au collège lorsque les effectifs ont augmenté ces dernières années.

LA CGT ÉDUC'ACTION DEMANDE UN VÉRITABLE PLAN D'URGENCE POUR L'ÉDUCATION AVEC L'EMBAUCHE DE DIZAINES DE MILLIERS DE PERSONNELS ENSEIGNANTS, DE SANTÉ, DE VIE SCOLAIRE, DE PSYEN, D'AESH ET D'AGENT-ES TECHNIQUES.

En effet, c'est l'occasion d'améliorer le taux d'encadrement. La France est le pays d'Europe avec les classes de collège les plus chargées. Si la moyenne européenne s'élève à 20,9 élèves par classe, en France elle est de 25,6.

La CGT Éduc'action revendique un nombre maximal de 20 élèves par classe et même 15 en éducation prioritaire.

La CGT Éduc'action prendra toute sa part dans cette lutte afin, d'éviter un plan massif de suppressions de postes d'une part, et de permettre enfin aux élèves d'avoir de meilleures conditions d'enseignement d'autre part.



LA FRANCE EST LE PAYS D'EUROPE AVEC LES CLASSES DE COLLÈGE LES PLUS CHARGÉES



AESH : UNE SITUATION TOUJOURS PLUS PRÉCAIRE MALGRÉ LES BEAUX DISCOURS

L'annonce de la création de plus de 2000 postes d'AESH par la ministre ne suffira pas à combler le manque de moyens alloués à l'inclusion.

On le constate dans les différentes académies, les postes proposés ne sont pas tous pourvus et pour cause : la précarité liée au temps partiel imposé sur une base de SMIC (moins de 900€ par mois) et l'absence de statut dissuadent les éventuel-les candidat-es. La CGT Éduc'action revendique un statut de catégorie B pour les AESH et une formation de qualité pour tous les personnels.

La CGT rappelle son attachement à l'inclusion dans un collège unique à condition qu'il soit doté de moyens suffisants, mais pas sous la forme actuelle qui n'a pour objectif que de réduire les coûts pour l'institution au

risque de maltraiter élèves et collègues.



Le manque de moyens humains d'accompagnement est géré localement et différemment par les PIAL : ici les notifications d'AESH mutualisé-es passent de 8h à 6h, là elles ne sont même plus respectées. Dans les académies où les pôles d'appui à la scolarité (PAS) ont été expérimentés, les conditions de travail des AESH se sont encore dégradées en obligeant les collègues à une mobilité entre écoles et EPLE, parfois éloignés géographiquement, et en augmentant le nombre d'élèves à accompagner. La CGT Éduc'action exige l'abandon des PAS et des PIAL.



Fiche militante PIAL

! UNE ATMOSPHÈRE SOUS PRESSION

Alors que la prévention contre le harcèlement auprès des élèves est devenue une priorité nécessaire et extrêmement médiatisée, il est paradoxal de constater que **le mal-être et la souffrance au travail chez les personnels ne cesse d'augmenter, sans véritable prise en charge.**

Le cas de l'académie de Caen, où 9 collègues se sont suicidés, doit nous alerter sur un état de détresse généralisé. Les situations de harcèlement moral, de pressions hiérarchiques et de sanctions se multiplient de façon exponentielle ces dernières années.

Bien souvent, les chef-fes d'établissement utilisent la conscience professionnelle de leurs personnels pour les contraindre, en usant de la culpabilisation, à accepter des conditions de travail très dégradées, voire illégales. Et lorsque ces personnels manifestent leur refus, les représailles ne se font pas attendre : ils et elles usent de leviers pouvant aller des menaces sur l'emploi du temps, annulation de projets, convocations abusives, ordres de mission divers et variés, jusqu'à des procédures disciplinaires pouvant impliquer suspension et « déplacement dans l'intérêt du service ». Afin de contre-carrer toute opposition, ces méthodes visent souvent plus particulièrement les représentant-es syndicaux-ales.

Par ailleurs, lorsque les agent-es vivent des agressions dans le cadre de leurs fonctions, le réflexe de la hiérarchie reste invariablement le « pas de vagues ». La protection fonctionnelle, qui devrait justement garantir leur défense par

LE MAL-ÊTRE ET LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL CHEZ LES PERSONNELS NE CESSE D'AUGMENTER

l'institution, ne *fonctionne*, paradoxalement, que très rarement.

Ne nous leurrions pas : la vocation à peine dissimulée de ces maltraitances est la liquidation d'une partie du Service public. La posture de chef-fe d'entreprise n'est pas anodine : elle accompagne cette logique de rentabilité de l'École qu'il nous faut combattre.

Pour cela, il est plus que jamais nécessaire de ne pas rester isolé-es et d'être solidaires entre personnels, en se syndiquant, pour instaurer un rapport de force efficace à tous les niveaux.



QUELS SONT NOS MOYENS DE PRESSION ?

- SE SYNDIQUER (ET CONTACTER SON SYNDICAT)
- REEMPLIR UNE FICHE RSST
- SAISIR LE DISPOSITIF DE SIGNALEMENT
- DÉCLARER UN ACCIDENT DE SERVICE
- ORGANISER UNE FORMATION SUR LE MANAGEMENT TOXIQUE
- ORGANISER UNE FORMATION JURIDIQUE
- DEMANDER LA PROTECTION FONCTIONNELLE
- FAIRE GRÈVE
- ALERTER LA PRESSE
- PORTER PLAINTÉ

LE DROIT À LA PROTECTION FONCTIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT





LES IDÉES D'EXTRÊME-DROITE INFUSENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

L'extrême droite fait de l'Éducation un sujet prioritaire. Usant de son omniprésence dans l'espace politique et médiatique, elle ne cache plus son ambition de forcer les portes de l'École, longtemps présentée comme un sanctuaire et un rempart à ses idées, pour y imposer ses visions.

Dans un premier temps, elle montre une face présentable. Surfant sur toutes les paniques morales anti- woke, anti-théorie du genre, effondrement supposé de l'École..., elle a logiquement fait de l'EVARS son cheval de bataille, et son point d'entrée dans les établissements scolaires.

SOS Education, Parents Vigilants, Mamans Louves... Toutes ces associations réactionnaires bénéficient d'un accès facilité dans les médias réactionnaires, le plus souvent issus de la sphère Bolloré. Ainsi, cette exposition médiatique permet de porter un discours réactionnaire qui gagne certaines familles et même parfois certain·es collègues. Le plus souvent, ces derniers avancent masqué·es et arrivent dans les CA « sans étiquette » pour tenter d'imposer leur **idéologie nauséabonde**.

Pour ce qui est des associations, elles portent **une lutte violente qui fait peur dans certains endroits**. En usant de la menace, les porte-paroles médiatiques n'hésitent plus à attaquer nommément les établissements ou les écoles. Pire, certain·es collègues voient leur nom cité dans la presse d'extrême droite et leurs réseaux sociaux, les mettant par là même en danger.

Nous devons dénoncer ces faits, faire de la pédagogie afin d'empêcher l'entrisme de l'extrême droite dans nos établissements et lutter contre ses idées. Les heures d'information syndicale sont par exemple un bon outil pour ce faire.



URGENCE POUR UNE VRAIE RUPTURE DANS LES POLITIQUES D'ÉDUCATION LA CGT ÉDUC'ACTION CONTINUE D'EXIGER...



L'ABANDON DU **CHOC DES SAVOIRS**



L'ABANDON DU **PACTE AU BÉNÉFICE D'UNE REVALORISATION INDICIAIRE SANS CONDITION POUR TOUTES ET TOUS**



LA **CRÉATION MASSIVE DE POSTES STATUTAIRES**



UNE **NOUVELLE CARTE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE SUR DES CRITÈRES OBJECTIFS**



UN **STATUT DE FONCTIONNAIRE CATÉGORIE B POUR LES AESH ET AED**



LA **NATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT**



LE **RETOUR À LA RETRAITE À 60 ANS**



CGT Educ'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 • unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgteducation



@cgteduc.fr